



DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CANTON DE SERRIS

VILLE DE CHESSY

Mise en ligne le 27/06/2025

Décision du maire n° 2025.069

OBJET **Avenant n°2 au marché n°2024-19 relatif aux travaux de réhabilitation du logement de la rue Paul Laguesse (curage, maçonnerie, carrelage faïence et menuiseries extérieures bois) conclu avec la société LUCAS.**

Le maire de la commune de Chessy,

Visas **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22 ;

Vu le Code de la Commande Publique du 1er avril 2019 et notamment son article L.2123-1 ;

Vu la délibération n°2020-05-04 du conseil municipal en date du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire dans le cadre des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la décision n°2024-131 en date du 19 août 2024 relative au marché n°2024-19 passé avec la société LUCAS intitulé « Travaux de réhabilitation du logement de la rue Paul Laguesse (curage, maçonnerie, carrelage faïence et menuiseries extérieures bois) » pour un montant forfaitaire de 99 399,35 € HT ;

Vu l'avenant n°1, notifié en date du 11 mars 2025, relatif à des travaux supplémentaires pour un montant de 4 894,71 € HT portant ainsi le montant initial du marché à 104 294,06 € HT ;

Considérant que la Commune a engagé, conformément à la décision susmentionnée des travaux de curage, maçonnerie, carrelage faïence et menuiseries extérieures bois pour la réhabilitation du logement communal de la rue Paul Laguesse ;

que lors des réunions de chantier, des travaux supplémentaires sont apparus nécessaires ;

que ces travaux supplémentaires ont une incidence financière sur le montant initial du marché ;

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20250627-DEC_2025_069-AR
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Décision du maire n° 2025.069

qu'au regard de l'avancement des travaux, une prolongation du délai d'exécution est apparue nécessaire ;

qu'il y a lieu de conclure un avenant n°2 au marché afin de prendre en compte la modification du montant initial du marché et d'intégrer le nouveau délai d'exécution des travaux ;

Décide

Article 1^{er}

Un avenant n°2 est conclu au marché n°2024-19 relatif aux travaux de réhabilitation du logement de la rue Paul Laguesse (curage, maçonnerie, carrelage faïence et menuiseries extérieures bois) avec la société LUCAS sise 11, chemin de Laval à USSY-SUR-MARNE (77260) afin de prendre en compte l'incidence financière de travaux supplémentaires apparus nécessaires en cours de chantier.

Ces travaux supplémentaires représentent une plus-value de 2 290 € HT. Ainsi, le montant initial du marché de 99 399,35 € HT est porté à 106 584,06 € HT soit une hausse du montant initial du marché de 7,03 %.

Article 2

Le délai d'exécution des travaux est prolongé jusqu'au 19 juillet 2025 (pas d'incidence financière).

Article 3

Les dépenses en résultant sont imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Ville.

Article 4

La présente décision sera inscrite au registre des Décisions du Maire de la commune et copie sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Torcy. En outre, un exemplaire sera transmis aux services de gestion comptable de Chelles.

Pour extrait conforme, fait à Chessy le 27 JUIN 2025

Notifié le

Le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application « télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Le 1^{er} Adjoint au Maire,
Antoine POUPART



Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20250627-DEC_2025_069-AR
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025